



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

H.F.G.	
H.D.	
A.D.	
P.P.	
G.N.	
G.D.	
A.L.	
22 Juin 1961.	

47105

N° 110

REPRODUCTION SOUHAITEE.

UN CONSEIL DES CHEMINS DE FER BELGES.

A l'occasion de votre départ pour les prochaines vacances ne vous encombrez pas inutilement. Partez les mains libres ! Vos bagages ? Le Chemin de fer s'en chargera.

Un service de porte à porte spécial est organisé vers le littoral et certaines localités ardennaises à partir des principaux centres du pays. Service journalier (sauf les dimanches et jour fériés) au départ des centres d'Anvers et de Bruxelles. Dans les autres centres, il fonctionne les 1er, 13, 14, 15, 16 et les trois derniers jours ouvrables de chaque mois. Le chemin de fer remplit lui-même le bulletin d'expédition suivant vos indications.

Pour demander l'enlèvement, ainsi que pour tout renseignement, téléphonez aux gares suivantes :

Anvers	: 33.87.26	Louvain	: 213.21
Bruxelles	: 25.40.00	Malines	: 118.65
Charleroi	: 32.11.29	Mons	: 341.71
Gand	: 25.32.55	Namur	: 237.01
Hasselt	: 211.01	Tournai	: 210.52
La Louvière	: 211.81	Verviers	: 198.45
Liège	: 52.01.30		

Vers d'autres destinations que le littoral ou l'Ardenne ou encore au départ des autres centres de camionnage du pays à savoir :

Alost, Arlon, Ath, Binche, Bruges, Chimay, Ciney, Courtrai, Couvin, Diest, Dinant, Eeklo, Furnes, Grammont, Haine-St-Pierre, Hal, Huy, La Hulpe, Libramont, Manage, Marloie, Mouscron, Nivelles, Ostende, Ottignies, Rance, Renaix, Roulers, St Nicolas, St Trond, Sivry, Turnhout, Vielsalm, Virton, Waimes, Waterschei, Ypres,

les estivants peuvent chaque jour ouvrable, user du service ordinaire de transport des colis qui leur assure également la prise et la remise à domicile de leurs bagages.

N'oubliez pas de glisser une adresse supplémentaire à l'intérieur de vos bagages afin qu'on puisse les identifier en cas de disparition de l'étiquette extérieure.

VACANCES 1961.

A l'occasion des prochaines vacances, la S.N.C.B. rappelle à sa clientèle :

- qu'elle peut voyager à son gré sur tout le réseau à des conditions très avantageuses en se munissant :
- soit d'un abonnement de vacances de : 5 jours (400 F en 2e cl. - 600 F en lère) - 10 jours 600 F en 2e cl. - 900 F en lère) ou 15 jours (900 F en 2e cl. (1.350 F en lère);
- soit d'une carte à demi-tarif (200 F en 2e cl. - 300 F en lère) avec laquelle pendant 1 mois il est possible d'acquérir ses billets à demi-prix;
- que les billets aller-retour procurent des réductions variant de 7 à 43 % et qu'au retour du littoral ils peuvent être utilisés au départ de n'importe quelle gare desservant ce dernier, quel qu'ait été le point de destination à l'aller.
- que les Chemins de fer belges organisent des circuits collectifs en train et autocar ainsi que des randonnées individuelles (Un beau jour à) vers de multiples destinations touristiques du pays. Inscription et vente des billets dans toutes les gares importantes.